

Tarifs d'utilisation du réseau et tarifs accessoires

valables à partir du 1^{er} janvier 2020

Gaz

Réseau de Transport

Points de fourniture distribution

T _{y,DP,cur}	Tarif Régulé pour l'Année Civile y pour la capacité au Point de Fourniture Distribution pour les clients effaçables	5,0517	€/kWh/h/a
T _{y,DP,ncur}	Tarif Régulé pour l'Année Civile y pour la capacité au Point de Fourniture Distribution pour les clients non-effaçables	7,9537	€/kWh/h/a

Ces tarifs ne sont applicables qu'aux gestionnaires de réseau de distribution et non aux clients finaux

Points de fourniture industriels

T _{y,XP}	Tarif de capacité ferme pour points de fourniture industriels	3,8779	€/kWh/h/a
-------------------	---	--------	-----------

L'application des tarifs est décrite dans les règles d'accès au réseau de transport, plus précisément dans les annexes A, B et F des règles d'accès au réseau de transport de gaz naturel de la société Creos Luxembourg S.A. arrêté par le Règlement E15/14/ILR du 13 mai 2015 (<http://www.creos-net.lu/fournisseurs/gaz-naturel/acces-capacites-transport.html>).

Réseau de Distribution

Utilisation réseau de distribution

Composante consommation			
Catégorie 1	[Nm3/a]	0,1505	€/Nm3/a
Catégorie 2	[Nm3/a]	0,0441	€/Nm3/a
Catégorie 3	[Nm3/a]	0,0344	€/Nm3/a
Composante capacité			
Catégorie 1	kW		/
Catégorie 2	kW	8,3043	€/kW/a
Catégorie 3	kW	7,4595	€/kW/a
Remise pour clients effaçables			
Catégorie 3	kW	2,342	€/kW/a

Les utilisateurs du réseau sont divisés en trois catégories. L'affectation à la catégorie correspondante se fait en fonction du type de compteur installé chez l'utilisateur du réseau.

A la **catégorie 1** appartiennent les clients ayant un compteur G4 à G16. Cette catégorie paie une composante volume ainsi qu'une redevance mensuelle fixe pour l'accès au réseau, harmonisée dans tous les réseaux du pays.

A la **catégorie 2** appartiennent les clients ayant un compteur G25 à G40. Cette catégorie paie une composante volume, une composante capacité ainsi qu'une redevance mensuelle fixe pour l'accès au réseau.

A la **catégorie 3** appartiennent les clients ayant un compteur G65 ou supérieur. Cette catégorie paie une composante volume, une composante capacité ainsi qu'une redevance mensuelle fixe pour l'accès au réseau qui diffère selon le type de compteur de l'utilisateur du réseau.

Les conditions minimales suivantes doivent être réunies pour qu'un point de fourniture (POD) soit éligible comme client effaçable:

- être équipé d'un compteur à enregistrement de la courbe de charge;
- être en mesure d'effacer de manière individuelle la capacité effaçable;
- avoir une capacité installée supérieure à 1 MWh/h;
- avoir une consommation annuelle de gaz naturel au-delà de 1 GWh;
- avoir un contrat d'accès au réseau de distribution valide, stipulant l'effaçabilité

Redevances mensuelles pour l'accès au réseau

Catégorie 1		7,46 €/mois
<hr/>		
Catégorie 2		30,72 €/mois
<hr/>		
Catégorie 3	G65	105,52 €/mois
	G100	111,41 €/mois
	G160	120,11 €/mois
	G250	187,97 €/mois
	G400	233,69 €/mois
	G650	234,78 €/mois
	G1000	275,92 €/mois
	G1600	365,76 €/mois
	G2500	379,96 €/mois
	G4000	385,00 €/mois
